



Mairie d'AUBY
Lancement Mise à disposition d'un parc
aquatique éphémère
Décision n° 2026/061/MP

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260512-DD_2026_061-CC



Publié le 13 mai 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budget sur la ligne budgétaire 61358;

Considérant le DCE relatif au marché « Mise à disposition d'un parc aquatique éphémère » établi par le service marchés publics;

Considérant que le montant des prestations pour ce marché est estimé à 54 565.00 € HT;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1 : Objet du marché

De lancer une consultation ayant pour objet la mise à disposition d'un parc aquatique éphémère

Article 2 : Procédure de passation

Le marché sera passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique, au regard de son montant estimé.

Article 3 : Publicité

Un avis d'appel public à la concurrence sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

AUBY,
Bernard CZECH
Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech

Le 12 mai 2026